

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir au service instructeur lors du dépôt de la demande



(Cadre de la procédure : articles [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))

Le présent formulaire est à **remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1^{ère} étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2^{ème} étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? ».

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : [Syndicat Mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi](#)

Adresse : [Rue Pierre Lamy de la Chapelle](#)

Commune et département : [65200 La Mongie - HAUTES PYRENEES](#)

Téléphone : [05 62 91 88 96](#)

Email : d.soucaze@picdumidi.com

Nom du projet : [Restructuration et extension de l'hôtellerie des Laquets](#)



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

a. Nature du projet

Projet consistant en la restructuration du bâtiment dénommé « Hôtellerie des Laquets » situé sur la commune de SERS dans le 65.

Restructuration visant à restituer au bâtiment sa vocation initiale d'hôtellerie d'altitude, avec mise à niveau de confort, de sécurité et d'accessibilité aux exigences actuelles. Ce projet se traduit par plusieurs actions :

- La démolition de plusieurs petites extensions de qualité médiocre afin de restituer la morphologie du bâtiment d'origine.
- Le curage intérieur du bâtiment pour re-cloisonnement et agrandissement afin d'atteindre le classement 4 étoiles
- L'agrandissement arrière du bâtiment sur un simple niveau pour les fonctions de services
- La création d'une extension en continuité du bâtiment principal sur les 2 niveaux avec légère inflexion du tracé permettant d'épouser les courbes topographiques naturelle du site.
- L'installation d'un assainissement autonome capable de gérer l'ensemble des rejets du bâtiment.
- Remise en état des réseaux alimentant antérieurement le bâtiment : électricité + télécoms + eau potable depuis les réseaux alimentant le Pic du Midi

Ce bâtiment sera relié au Pic du Midi via la création d'un télécabine avec arrivée en pignon Est du bâtiment, qui ne comportera aucun poteau intermédiaire entre son point de départ et son point d'arrivée situé au niveau des installations sommitales du Pic du Midi.

b. Localisation du projet

Se reporter à la pièce **PC1-A + PC1-B** du dossier de permis de construire pour localisation du projet.

Commune(s) : Sers

Lieu-dit : Les Laquets

Code postal : 65120

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?

La directive Habitat (ZSC) « Lac Léviste » FR73000931, à **2 km**.

La directive Habitat (ZSC) « Liset de Hount Blaque » FR73000932 à **1.4km**.

La directive Habitat (ZSC) « Barèges, Avré, Piquette » FR37000930 à **5.8 km**.

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (*indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site*)

Site :(n° de site : FR-----)

Site :(n° de site : FR-----)

c. Étendue du projet

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **675m²** bâtiment + **555m²** d'aménagements extérieurs.
- Longueur (si linéaire impacté) : **64ml** (longueur en développé de la façade sud)
- Emprises en phase chantier :
Approximativement **2 150m²** d'emprise chantier
- Aménagement(s) connexe(s) :
Création d'un téléphérique sans poteau intermédiaire reliant le bâtiment de l'hôtellerie des Laquets aux installations sommitales du Pic du Midi.

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangement des espèces (Lézard de Bonnal, chiroptères)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits (uniquement en phase chantier)
- Poussières (uniquement en phase chantier)
- Stockage de déchets (uniquement en phase chantier)
- Héliportage (uniquement en phase chantier)
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)

.....
 Autres atteintes prévisibles, lesquelles :
.....
.....
.....

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue : **juin 2024 > Novembre 2024** puis **juin 2025 > Novembre 2025**

Durée envisagée : **12 mois**

Activité : diurne nocturne

Phasage : **2 phases prévues à cause de l'altitude du projet et des hivernages imposées par l'inaccessibilité du site.**

f. Conclusion

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur les sites Natura 2000.

Néanmoins, une étude d'impact jointe à la présente demande de permis de construire a été réalisée par le porteur d'opération et a révélé la présence d'espèces protégées tel que le lézard de Bonnal.

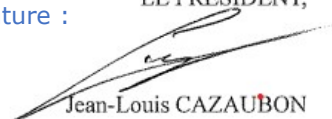
Cette étude d'impact est accompagnée d'une demande d'autorisation de destruction d'habitat d'espèce protégées.

→ **Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.**

A (lieu) : **LA MONGIE**

Le (date) : **15/11/2023**

Signature : LE PRESIDENT,


Jean-Louis CAZAUBON

Cartographies

Situation du projet et des parcelles concernées vis-à-vis des communes :



Situation du projet vis-à-vis des 3 zones Natura 2000 les plus proches :



Emprise des zones de chantier pendant les phases de travaux :

